

DELIBERATION CFVU-013-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 1^{er} avril 2022

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 07 mars 2022

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 11 avril 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la CFVU du 07 mars 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*
Signé le 13 avril 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 14/04/2022

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
du 07 mars 2022

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 07 mars 2022 à 14h32, sous la présidence de Madame MALLET. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

ROBLÉDO Christian	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
MALLET Sabine	Présente
AUBRY Margot	Présente
AUDRAIN Léa	Présente
BARBE Valérie	Présente
BATY Benoît	Absent
BERTIN-ROCHE Pascale	Excusée, a donné procuration à Madame TRAVIER
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Excusée, a donné procuration à Monsieur COADOU
BREON Lucie	Absente
BRIAND- -BOUCHER Benjamin	Présent
CARIOU Noah	Excusé, a donné procuration à Monsieur BRIAND- -BOUCHER à compter de 15h20
COADOU Franck	Présent
COEFFE Vincent	Présent
DECTOR Sananda	Présente
EVEILLARD Mathieu	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
GARNIER Maxence	Présente
GRIMAUULT Virginie	Présente
GUIBERT Maëva	Présente
HAMARD Ronan	Absent
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
HOUEDJI Espoir	Présent
HOUSSEINI ALI Azim	Présent
HOWA Hélène	Excusée, a donné procuration à Monsieur PELTIER
KERBELLEC Yann	Excusé, a donné procuration à Madame AUBRY
LAHEURTE Cyrille	Excusé, a donné procuration à Monsieur BOISSON
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente
LANOE Marion	Absente
LAUNOIS Juliette	Présente
MASLET Adrien	Connecté à distance
NEBBULA Constance	Excusée, a donné procuration à Madame PANTIN-SOHIER
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présente
PELOILLE Manuelle	Présente
PELTIER Didier	Présent
PITON Mélanie	Présente
PRUNIER Delphine	Présente
ROUGER Manuel	Absent

RULENCE David	Présent
STEFFAN-GATINEAU Mathilde	Présente
TAXIL Bérange	Absente
TRAVIER Sandrine	Présente
YVARD Jean-Michel	Excusé, a donné procuration à Monsieur PELTIER

Membre de droit présent :

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par le Président présents :

BORDET Laurent, Vice-président vie des campus

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion

LANGLOIS Laetitia, Assesseure à la Pédagogie, Faculté des lettres, langues et sciences humaines

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des Sciences

MÉNARD Christine, Directrice du SUIO-IP

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des études, de la vie étudiante et des campus

REY Anne, Directrice adjointe à la pédagogie, ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1-1 Point élections étudiantes et élections aux commissions statutaires	1
2. Approbation du procès-verbal	4
2.1 Approbation du procès-verbal de la CFVU du 10 janvier 2022	4
3. Enseignement et conventions	4
3-1 Modification de la délibération n°2022-2 de la CFVU du 10 janvier 2022, relative au calendrier universitaire 2022-2023	4
3-2 Calendrier des admissions et des inscriptions en master	5
3-3 Convention avec l'association « Les Petits Débrouillards »	7
3-4 MCC session 1 bis	8
4. Vie étudiante	8
4-1 Élection du/de la nouveau/elle Vice-Président/e Étudiants	8
5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 07 mars 2022	18

Madame MALLET ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) à 14h32. À l'ouverture de la séance du 07 mars 2022, 35 membres sont présents, connectés ou représentés (41 membres en exercice, 25 membres présents, 1 membre connecté et 9 membres représentés).

1. Informations

1-1 Point élections étudiantes et élections aux commissions statutaires

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Elle remercie les étudiants d'avoir participé et de s'être présentés aux élections aux conseils centraux de l'Université. Elle rappelle qu'il est essentiel dans la vie de l'institution que les étudiants soient représentés, particulièrement à la CFVU où les étudiants sont aussi nombreux que les enseignants-chercheurs. Les représentants des usagers peuvent ainsi s'exprimer autant que les personnels.

Les élections ont eu lieu pour la première fois à distance par voie électronique les 8 et 9 février 2022. Pour la CFVU, la participation a été plus importante qu'en 2020, avec un taux de participation de 8,32%, contre 7,16% en 2020 où l'instance était intégralement renouvelée.

Au CA, la participation s'est élevée à 12,5%. Elle s'interroge sur la différence de participation entre le CA et la CFVU.

Monsieur HOUSSEINI ALI explique que sur le site, les étudiants arrivaient tout de suite sur les élections du CA et ne voyaient pas nécessairement qu'il restait des votes à effectuer. Ils pensaient qu'il n'y avait qu'une élection.

Madame MALLET répond qu'il serait intéressant de changer la procédure. Elle poursuit en présentant le taux de participation de 20% de la CR qui ne concerne que les doctorants.

Le taux de participation de la CFVU diminue grandement depuis 2014, mais il y a cette année une légère remontée.

Madame MALLET demande aux élus étudiants de se présenter, secteur par secteur. Les autres membres présents sont également invités à se présenter.

Les membres se présentent un à un en précisant leur année de formation pour les étudiants et leur fonction pour les personnels.

Disciplines juridiques, économiques et de gestion :

« *Bouge ta fac avec la Fé2A et les assos étudiantes* »

- Titulaires

Adrien MASLET, connecté, 2^e année économie-gestion ;

Mélanie PITON, 3^e année parcours ressources humaines ;

- Suppléants

Paul SILLY, absent

Mélina JOSSE, absente

« UNEF, le syndicat étudiant et associations étudiantes : des élu.e.s de proximité pour un service public de qualité »

- Titulaire

Juliette LAUNOIS, 3^e année droit

- Suppléant

Donatien CARIOU-MONIN, absent

« UNI : Étudiez, on s'occupe du reste ! »

- Titulaire

Noah CARIOU, absent

- Suppléant

Annaëlle CADOUX, absente

Disciplines des lettres, sciences humaines et sociales :

« Bouge ta fac avec la Fé2A et les assos étudiantes »

- Titulaires

Mathilde STEFFAN-GATINEAU, 3^e année LLCER

Ronan HAMARD, absent

Léa AUDRAIN, 1^{ère} année de master LEF Espagnol à l'INSPE

- Suppléants

Anna PRADO DE OLIVEIRA, absente

Maëva GUIBERT

« UNEF, le syndicat étudiant et associations étudiantes : des élu.e.s de proximité pour un service public de qualité »

- Titulaires

Benjamin BRIAND - - BOUCHER, 1^{ère} année d'histoire en cycle préparatoire en dehors de l'UA

Maxence GARNIER, 2^e année histoire

- Suppléants

Lilian-Jack BRECHET, absent

Calixta GRIGORIOU-GRATTON, absente

Disciplines des sciences et technologies :

« Bouge ta fac avec la Fé2A et les assos étudiantes »

- Titulaires

Margot AUBRY, 2^e année biologie

Azim HOUSSEINI ALI, 2^e année informatique

Sananda DECTOR, 2^e année SVT géologie

- Suppléants

Mohamed EL QADIRI, absent

« UNEF, le syndicat étudiant et associations étudiantes : des élu.e.s de proximité pour un service public de qualité »

- Titulaire

Espoir HOUEDJI, 3^e année informatique

- Suppléant

Equinoxe CARROUE, absente

Disciplines de santé

« Bouge ta fac avec la FéZA et les assos étudiantes »

- Titulaires

Lucie BREON, absente

Yann KERBELLEC, absent

Marion LANOE, absente

- Suppléants

Victor LARSONNIER, absent

Camille FOUBERT, absente.

Madame MALLET excuse Monsieur ROBLÉDO pour son absence.

Sabine MALLET, Vice-présidente chargée de la formation et de la vie universitaire.

Valérie BARBE, Maître de conférences en Psychologie à la faculté LLSH.

David RULENCE, Maître de conférences à l'IUT d'Angers.

Gaëlle PANTIN-SOHIER, Professeure en sciences de gestion à l'IAE Angers.

Virginie GRIMAUULT, Coordinatrice du pôle insertion professionnelle et entrepreneuriat au SUIO-IP.

Christine MÉNARD, Directrice du SUIO-IP et enseignante à l'ESTHUA.

Didier PELTIER, Professeur de génétique à la faculté des sciences.

Vincent COËFFÉ, Maître de conférences en géographie à l'ESTHUA.

Christophe DANIEL, Doyen de la faculté DEG.

Delphine PRUNIER, Professeure en biochimie à la faculté de santé.

Jean-Jacques HELESBEUX, Maître de conférences à la faculté de santé, département pharmacie.

Didier BOISSON, Professeur d'histoire à la faculté LLSH.

Sandrine TRAVIER, Directrice adjointe de la faculté des sciences.

Sophie LAMBERT-WIBER, Maître de conférences en droit à la faculté DEG.

Franck COUADOU, Personnel administratif à Polytech Angers.

Manuelle PELOILLE, Professeure en études hispaniques à la faculté LLSH.

Emmanuelle RAVAIN, Directrice des Enseignements Vie Étudiante et des Campus.

Philippe LERICHE, Directeur de la faculté des sciences.

Laurent BORDET, Vice-président vie des campus.

Laetitia LANGLOIS, Maître de conférences en civilisation britannique à la faculté LLSH et assesseure à la pédagogie.

Anne REY, assesseure à la pédagogie à l'ESTHUA.

Michel VERON, Directeur Général Adjoint, en charge du suivi des formations et de la vie des campus.

Madame MALLET présente le point relatif aux élections aux commissions statutaires (diapositive 9). Elle explique que très peu de candidatures ont été réceptionnées.

Madame MALLET précise qu'il existe beaucoup de commissions. Elle présente l'organigramme de l'institution et l'ensemble des commissions et conseils de gestion (diapositive 10). Elle rappelle que les étudiants élus à une commission ont le même poids que les autres membres.

Elle présente qui peut candidater aux différentes commissions et le nombre de sièges vacants (diapositive 13).

Elle précise que les candidatures sont réglementées et demande aux membres étudiants de candidater, la présence des étudiants étant nécessaire dans ces commissions thématiques. L'objectif de l'année 2022-2023 sera de travailler sur l'engagement étudiant et en particulier sur celui des élus étudiants. La question de la valorisation de cet engagement dans le cursus universitaire sera posée.

Madame MALLET présente les élections à la section disciplinaire des usagers (diapositive 16). Cette instance est compétente pour juger les dossiers d'étudiants en cas de fraude ou de tentative de fraude dans une épreuve d'examen, dans un concours ou dans un contrôle continu. Y sont jugés également des faits de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'Université. L'élection aura lieu lors du Conseil académique du mardi 08 mars 2022.

Monsieur BONNEFOY explique qu'il n'y a, à l'heure actuelle, aucune candidature alors que des dossiers sont en cours et que des étudiants sont en attente d'être jugés. Il précise que ces étudiants n'ont pas connaissance de leurs notes pendant toute la durée de la procédure car la décision de la section disciplinaire peut entraîner différentes incidences sur les résultats. Il convient d'attendre la décision avant de communiquer les notes définitives à l'étudiant concerné. La présence de représentants étudiants au sein de la section disciplinaire permet un examen des dossiers des étudiants par leurs pairs.

Madame MALLET ajoute qu'il est important que les étudiants poursuivis puissent se défendre devant la section, qui ne peut fonctionner sans représentants étudiants.

2. Approbation du procès-verbal

2.1 Approbation du procès-verbal de la CFVU du 10 janvier 2022

Le procès-verbal de la CFVU du 10 janvier 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour et 12 abstentions.

3. Enseignement et conventions

3-1 Modification de la délibération n°2022-2 de la CFVU du 10 janvier 2022, relative au calendrier universitaire 2022-2023

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Madame MALLET rappelle que le calendrier universitaire 2022-2023 a été voté par la CFVU le 10 janvier 2022. Elle propose l'ajout d'une date pour l'inscription tardive en Licence Accès Santé pour les étudiants en licence qui souhaitent candidater aux filières de santé. Elle précise qu'il y a deux manières d'accéder aux filières de santé : soit par Pluripass, soit par une LAS, c'est-à-dire une licence classique à laquelle s'ajoutent des modules spécifiques.

Il est proposé aux membres de la CFVU que les étudiants s'inscrivent au plus tard le 21 octobre 2022. A ce stade, ce seront les directeurs de composantes qui accepteront ou non les inscriptions.

Madame PRUNIER explique que des compétences supplémentaires sont à acquérir dans ce cursus. Les cours seront disponibles fin septembre et elle préfère que tout le monde soit inscrit

dès le 21 octobre 2022 pour que les étudiants aient accès aux cours en même temps. Ce calendrier permet d'offrir à tous les étudiants la même possibilité d'acquérir les compétences nécessaires. Elle rappelle que l'accès à l'option Santé est soumise à un classement et que seuls les meilleurs étudiants sont pris.

La modification de la délibération n°2022-2 de la CFVU du 10 janvier 2022 est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

Madame MALLET souhaiterait comprendre les votes contre.

Monsieur BRIAND--BOUCHER exprime son désaccord avec une date limite d'inscription aussi proche de la rentrée universitaire.

Madame MALLET répond qu'il existe une date limite pour toutes les formations. Elle ajoute que la date limite d'inscription est fixée, pour tout étudiant, au 23 septembre 2022.

Madame MALLET explique les différentes étapes dans le processus d'inscription. Après de la scolarité, la date limite est le 23 septembre 2022. Au-delà, et jusqu'au 21 octobre 2022, le directeur de composante peut donner son accord à une inscription tardive. Par la suite, il revient au Président d'accorder ou non l'inscription.

En ce qui concerne les LAS, il est demandé que les étudiants soient inscrits avant le 21 octobre 2022 au plus tard. Cette inscription ne leur fait pas perdre une chance. Elle précise que pour rentrer dans une filière de santé les étudiants ont deux chances. Les chances ne sont décomptées qu'à partir du dépôt du dossier, qui se déroule en avril. L'inscription en LAS ne leur décompte pas de chance. Elle permet uniquement aux étudiants de suivre les cours. Cette inscription ne sert qu'à l'administration pour avoir une visibilité sur le nombre d'étudiants susceptibles de se présenter aux examens d'avril. Du point de vue financier, cela ne leur coûte rien. Cette inscription permet de savoir s'ils sont intéressés et s'ils pourront accéder aux cours.

3-2 Calendrier des admissions et des inscriptions en master

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Elle explique que le ministère souhaitait créer une plateforme d'admission en master, qui aurait permis aux étudiants, tout comme sur « Parcoursup », d'avoir une réponse des formations auxquelles ils ont postulé à la même date dans toute la France. Cette plateforme permettait en outre de leur donner les informations nécessaires sur les formations où ils sont acceptés, en attente ou refusés. L'idée était de créer un calendrier commun à tous les masters, applicable à toutes les universités, et d'avoir une date commune pour tous les étudiants.

La plateforme d'information « Trouver mon master » existe. Elle présente les attendus et les prérequis mais elle ne permet finalement pas l'inscription des candidats. Pour candidater en master, les étudiants doivent toujours passer par le système « e-candidat ».

Malgré cela, toutes les universités doivent donner une réponse aux étudiants au plus tard le 24 juin 2022. Ce jour, tout candidat en master saura s'il est admis, refusé ou sur liste complémentaire. Par la suite, les étudiants ayant eu une réponse positive, et pouvant justifier

de leur diplôme de licence, devront s'inscrire au plus tard le 8 juillet 2022. Cela permettra de commencer à admettre les étudiants en liste complémentaire.

Madame MALLET présente les phases complémentaires (diapositive 20). Elle précise que cette procédure permet d'appeler les étudiants au fur et à mesure pour éviter de se rendre compte au 1^{er} septembre qu'il reste des places vacantes.

Elle présente les dates limites d'inscription (diapositive 21). Elle précise que les étudiants dont le jury a lieu après le 8 juillet 2022 devront le notifier à l'Université d'Angers. Ils ne pourront pas s'inscrire mais ils devront faire part de leur intérêt pour telle ou telle formation.

Madame MALLET ajoute qu'à compter du moment où l'étudiant dépose son dossier de candidature, l'Université a deux mois pour répondre. Si une réponse n'est pas apportée au bout de deux mois, le silence vaut acceptation et l'étudiant est considéré comme admis. Le calendrier de la campagne de recrutement ne peut pas être supérieur à deux mois. Elle présente l'annexe du calendrier de campagne.

Il a été décidé qu'à l'Université d'Angers tous les étudiants aient une réponse au 15 juin 2022. Madame MALLET constate que la date du 15 avril 2022 est mentionnée pour le dépôt d'une candidature à certaines formations. Elle s'interroge sur la validité de cette date au regard du délai de deux mois au terme duquel le silence vaut acceptation. Elle propose de la remplacer par la date du 16 avril 2022. Madame RAVAIN valide la date du 16 avril 2022.

Monsieur RULENCE s'interroge sur les inscriptions des étudiants présents dans des formations en alternance qui se terminent en septembre.

Madame MALLET répond que les étudiants devront faire part de leur intérêt pour la formation, tout en étant en l'attente du jury. Ils devront donner la raison de leur absence d'inscription, sous réserve de l'obtention de leur diplôme. Il est nécessaire que tous les étudiants manifestent leur intérêt pour les formations auxquelles ils ont candidaté, au risque sinon de bloquer les services de scolarité de l'Université.

Monsieur RULENCE s'interroge sur les dates de l'ESTHUA.

Madame MALLET répond que l'ESTHUA est habitué à avoir des campagnes au fil de l'eau. Ainsi, un étudiant qui dépose son dossier le 9 mars 2022, aura obligatoirement sa réponse le 8 mai 2022.

Sous réserve de remplacer la date du 15 avril 2022 par la date du 16 avril 2022 pour la Faculté des sciences, la Faculté des lettres, langues et sciences humaines et pour Polytech Angers, le calendrier de la campagne de recrutement en master est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 34 voix pour et 2 abstentions, une procuration étant arrivée en cours de séance.

Madame MALLET présente l'annexe du calendrier des inscriptions en Master.

Le calendrier des inscriptions en Master est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 36 voix pour.

3-3 Convention avec l'association « Les Petits Débrouillards »

Monsieur VÉRON présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

L'APDGO, Association les Petits Débrouillards Grand Ouest, dont le siège se situe à Rennes, dispose d'une antenne à Angers. L'association a l'habitude de travailler avec l'Université d'Angers sur le sujet de la promotion de la culture scientifique. Leurs actions se concrétisent auprès des jeunes du territoire, de 6 à 12 ans, et de leur famille, invités à visiter les laboratoires dans les facultés et les départements scientifiques. Leur marque de fabrique est d'agir de façon ludique en proposant des ateliers, notamment au sein des locaux des UFR. L'association travaille également avec l'UA sur certains dispositifs de formation, d'où la demande de subvention. Ils interviennent par exemple auprès de la L3 « Diffusion du savoir et Culture scientifique » mais aussi dans certains E2O. Ils accompagnent aussi des étudiants qui souhaitent mener des projets d'animation de culture scientifique en leur mettant à disposition du matériel et en leur apportant des conseils.

Monsieur PELTIER précise que le conventionnement avec cette association date de 2014.

Monsieur VÉRON présente la nouveauté de cette convention. Auparavant, le conventionnement se faisait annuellement. Il est proposé, à la demande de l'association, de s'inscrire dans la durée et de proposer une convention de trois ans pour les années universitaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024. La demande de subvention est de 4 500€ par année. Il rappelle que pour toute demande de subvention acceptée par l'Université, un bilan d'activité est obligatoire chaque année pour rendre compte des activités menées. Il remercie la Faculté des sciences de mettre à disposition leurs locaux.

Madame AUBRY déplore le manque d'information aux étudiants sur cette action.

Monsieur VÉRON indique qu'il est prévu de se rapprocher des associations étudiantes pour restructurer la promotion de la culture scientifique et pour pouvoir travailler avec ces dernières.

Madame TRAVIER précise qu'ils interviennent également auprès des L3 « Sciences, Technologies et Santé ».

Madame MALLET explique que le contrat quinquennal signé avec le ministère touche à sa fin. Tous les cinq ans, le ministère accrédite l'offre de formation de l'Université. Une nouvelle offre de formation commence en 2022. Dans ce cadre, toutes les conventions doivent être renouvelées. Lors de la dernière CFVU, la convention avec l'AFEV, permettant à des étudiants de s'engager pour des jeunes, a ainsi été renouvelée. Les conventions avec les établissements partenaires seront également renouvelées. Au cours de l'automne, de nombreuses conventions devront passer en CFVU, ce qui est obligatoire.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 36 voix pour.

3-4 MCC session 1 bis

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Elle rappelle que cette session 1 bis est proposée aux étudiants absents à leur examen car positifs au Covid ou cas contact. Des arrêtés ont été pris par le Président pour deux masters de l'IAE, un master de l'ESTHUA mais aussi pour Pluripass et une deuxième année de Pharmacie.

Ces modifications ont été prises par arrêtés du Président en raison de l'impossibilité de réunir la CFVU dans les délais imposés. Les membres de la CFVU en avaient été informés.

4. Vie étudiante

4-1 Élection du/de la nouveau/elle Vice-Président/e Étudiants

Madame MALLET présente les deux candidats. Adrien MASLET représente la Fé2A, il est en deuxième année d'économie-gestion. Maxence Garnier représente l'UNEF, elle est en deuxième année d'histoire. Les candidats se présenteront à la suite, 10 minutes chacun. Les présentations seront suivies d'un temps d'échange avec les membres de la CFVU. Le/La candidat.e qui répondra en premier à la première question, répondra en second à la seconde question et ainsi de suite.

Pour déterminer l'ordre de passage des candidats, Madame MALLET effectue un tirage au sort.

Le nom de Monsieur Adrien MASLET est tiré au sort en premier.

Ci-dessous le texte lu par Monsieur MASLET et transmis par ses soins. Ne pouvant être présent, il est intervenu sur teams.

« Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord je tiens à vous remercier de me permettre cette intervention à distance, et je vous prie de m'excuser pour mon état.

Je me présente, je suis Adrien MASLET, actuellement en deuxième année d'économie et gestion au sein de l'Université d'Angers.

Par le passé j'ai été étudiant en DCG (diplôme de comptabilité et gestion) au sein du lycée Henri Bergson, mais aussi étudiant en double licence mathématique et économie. Du fait de ces multiples expériences, je pense avoir acquis une certaine représentativité.

Je pense axer mon mandat sur 4 axes thématiques qui me sont propres.

Un premier axe sur la communication et la circulation d'informations.

Un deuxième sur les méthodes d'évaluation et de formation.

Un troisième sur le tissu associatif.

Et enfin un dernier point sur l'aspect social au sein de l'Université.

Tout d'abord, l'axe communication et transmission d'informations me semble essentiel puisqu'il permet de légitimer et de mettre en valeur le travail de chacun. Ainsi, je serai force de proposition afin de favoriser la communication par l'établissement, par exemple, de

permanences au sein des établissements de l'UA pour pouvoir entretenir le dialogue avec les élus, les étudiants et les membres du personnels.

Ensuite, il conviendra de trouver de nouveaux moyens d'échanges d'informations entre l'administration et les étudiants puisque je pense que Zimbra commence à trouver ses limites comme étant la seule passerelle entre ces deux entités.

Pour le volet des méthodes d'évaluations, je souhaiterais œuvrer pour l'amélioration des méthodes d'évaluation pour tendre vers un contrôle continu intégral dans chacune des filières. Ce système permet, à mon avis, un apprentissage constant et un contrôle régulier, comparé au système des partiels qui n'évaluent les étudiants que sur un instant T. Le volet de la formation me semble tout autant significatif puisqu'avec le changement de maquettes au sein de nombreuses facultés il y a une grande opération de remontées d'informations vis-à-vis de celles-ci.

Comme nous le savons tous, le covid a eu un impact délétère sur le tissu associatif qui est pourtant essentiel dans la vie d'un étudiant. Il nous faut donc, je pense, faire tout ce qui est en notre pouvoir pour ranimer cette flamme vacillante. C'est pour cela que je propose la création d'une « Nuit des associations étudiantes » le 20 octobre de 14h à 2h pour permettre de remettre du lien entre les étudiants et les associations afin d'éviter que celles-ci ne meurent. L'Université se doit de trouver un nouvel équilibre afin de permettre aux associations gravitant autour de pouvoir mieux encaisser les chocs qui peuvent les impacter. Cela passe notamment par l'aide au recrutement des bénévoles via les mesures incitatives telles que la valorisation dans les diplômes par exemple.

Enfin, concernant l'aspect social, l'Université doit s'inspirer du tissu associatif pour l'aspect novateur mais elle se doit de prendre les questions sociales de manière plus intensive pour ne plus dépendre que du milieu associatif. Je souhaite donc que l'Université permette la pérennisation des œuvres sociales déjà existantes afin d'éviter toute défaillance du secteur, et que les initiatives sociales étudiantes soit mieux accompagnées par l'Université.

Je vous remercie à tous de votre écoute et me tiens à votre entière disposition pour de futurs échanges constructifs. »

Madame MALLET remercie Monsieur MASLET pour cette présentation tout en étant malade. Elle rappelle que les questions seront posées après la présentation de Madame GARNIER.

Ci-dessous le discours lu par Madame GARNIER et transmis par ses soins.

« Bonjour à tous et à toutes,

Avant de commencer ce discours, je tiens à remercier l'Université d'Angers qui continue d'attacher une grande importance à la fonction de Vice-présidence étudiants, permettant de tisser des liens et d'entretenir le dialogue entre le corps étudiant et la direction. Je tiens également à remercier les élu.e.s qui ont accepté de me rencontrer tout au long de la semaine dernière et je m'excuse par avance envers l'ensemble des élu.e.s que je n'ai pas pu rencontrer mais que j'aurais à cœur de rencontrer juste après l'élection. Je tiens également à remercier Camille BLIN pour le travail qu'elle a fourni durant ces deux dernières années mais qui n'est pas là aujourd'hui malheureusement.

Pour me présenter brièvement, je m'appelle Maxence GARNIER, je suis étudiante en 2e année d'Histoire. En tant que bénévole à la Croix-Rouge, adhérente à l'UNEF et désormais élue à la CFVU, j'ai développé l'envie d'approfondir mon engagement étudiant et de construire avec vous l'université de demain : une université solidaire, humaine, une université égalitaire, permettant à chacun et chacune de s'épanouir selon ses moyens et selon ses besoins. Une université qui fait de la réussite de ses étudiant.e.s sa priorité. Pour ce faire, le dialogue entre elle et ses usager.e.s est plus que nécessaire.

C'est par souci de faire porter la voix de mes pairs que je me porte aujourd'hui candidate au poste de Vice-présidente étudiants. Il n'est pas question que je reprenne point par point ma profession de foi, je vous invite cependant à débattre sur les projets que je vais vous présenter, des projets qui me tiennent particulièrement à cœur, et qui nécessitent d'être débattus, questionnés. Ce sera avec joie que je répondrai à vos questions, je vous remercie par avance pour toutes les remarques constructives que vous pourrez faire quant à ces projets.

La première chose que j'aimerais aborder est la question de l'engagement étudiant au sein de l'Université d'Angers. Il faut redonner du sens à l'engagement étudiant et créer une véritable identité étudiante à l'Université d'Angers. En effet, l'engagement étudiant est très faible au vu des résultats aux dernières élections CROUS et aux dernières élections centrales. Les étudiant.e.s ne se saisissent que trop peu des outils démocratiques mis à leur disposition, et il y a une grande méconnaissance à propos de l'importance des instances universitaires.

Aussi, l'engagement étudiant associatif a été particulièrement affaibli avec la crise sanitaire. Au creux dans l'activité des associations, viennent s'ajouter les questions de passation et des charges administratives lourdes.

L'enjeu de ces deux prochaines années sera de favoriser l'engagement étudiant pour améliorer la qualité de vie universitaire et de formation par, et pour les usager.e.s de l'Université d'Angers, et renforcer l'activité associative. Il faut également valoriser les compétences acquises par les étudiant.e.s hors formation.

Ainsi, j'entends mettre en place des unités d'enseignements transversaux et y faire intervenir les élu.e.s siégeant dans les conseils. La précarité étudiante est source de désengagement associatif et syndical. Valoriser l'engagement par l'attribution de crédits ECTS aux étudiant.e.s engagé.e.s au sein d'associations ou de syndicats serait également à méditer. Enfin, la mise en place de l'édition d'un guide des associations étudiantes de l'Université d'Angers me semble être une piste à approfondir pour répondre aux problématiques précédemment exposées.

Toujours dans cette optique de créer du lien entre l'Université d'Angers et ses usager.e.s, il me semble primordial d'aborder la question de la précarité étudiante et du rôle de l'Université d'Angers dans cette problématique.

La crise sanitaire a révélé des failles sociales dont sont victimes les étudiant.e.s. L'Université d'Angers a été force de proposition, ces deux dernières années, et s'est battue sur tous les fronts de la précarité pour l'endiguer au mieux. Cependant, il demeure des carences sur la question du logement. La ville d'Angers a déserté la question, laissant l'Université d'Angers et les associations étudiantes seules face à ce problème. Les pôles délocalisés se trouvent également dans une situation d'inégalité face aux services universitaires, et je suis particulièrement attachée à la construction d'une université de proximité, tant sur le plan de l'égal accès à l'enseignement supérieur, que sur l'ouverture au monde rural de l'Université.

Il me semble essentiel de poursuivre le dialogue entre l'Université, le CROUS, les acteurs territoriaux et la ville d'Angers pour trouver, sur le long terme, des solutions viables. Il faut que la ville, qui bénéficie du rayonnement de ses pôles universitaires, s'investisse davantage dans les enjeux qui touchent à l'Université. C'est avec enthousiasme, si je venais à être élue, que je m'engagerai à entretenir ce dialogue.

J'ai pour projet d'institutionnaliser la lutte contre la précarité alimentaire par l'instauration d'une banque alimentaire universitaire, en développant des liens plus forts entre les associations engagées dans la distribution de denrées alimentaires et l'Université d'Angers. Dans cette même lancée, le projet de frigos solidaires semble être une piste intéressante à développer, impliquant un double enjeu : celui de la lutte contre la précarité alimentaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Finalement, je souhaite m'inscrire dans la continuité de Camille BLIN en poursuivant la lutte contre la précarité menstruelle, pour lui inclure une dimension plus durable en distribuant des protections hygiéniques réutilisables pour les étudiant.e.s.

Finalement, j'aimerais aborder avec vous un volet qui n'est pas à négliger, qui est celui de la formation. Les difficultés financières de l'Université d'Angers nous empêchent de pouvoir subvenir aux besoins de la formation, mais nous devons trouver un moyen de rebondir. L'Université d'Angers est innovante en termes de formation.

Alors que le classement des meilleures universités françaises selon le taux de réussite en licence vient d'être publié par l'Étudiant, l'Université d'Angers se place en première position du classement avec un taux de réussite en 3 ans à 49,9%. Il s'agit d'un chiffre qui reste stable depuis 2020, d'après un rapport du Ministère. Mais nous nous devons de viser encore plus haut.

De ce fait, l'Université d'Angers doit continuer d'être force de proposition afin de s'améliorer. J'espère aussi pouvoir résoudre, avec vous, les difficultés de mise en place du projet Thélème, afin de l'améliorer. Toujours d'après l'HCERES, nous avons besoin de renforcer nos liens avec la COMUE et les universités internationales pour le rayonnement de nos campus, ainsi que de renforcer nos dispositifs d'orientation, et nos laboratoires en faisant rayonner davantage la recherche.

Aussi, si je venais à être élue, j'espère pouvoir avec vous, renforcer les dispositifs déjà mis en place, et travailler main dans la main avec la Région qui investit dans l'orientation pour les lycéen.ne.s, renforcer également notre travail avec la COMUE pour accueillir des étudiant.e.s de toute la Région, poursuivre la mise en place du tutorat entre les étudiant.e.s et mettre à contribution le réseau Alumni et le projet DaRre. J'espère également développer plus de liens avec les doctorant.e.s et leurs associations, pour créer plus de fluidité entre les formations et la recherche.

Pour ce qui est de la formation, j'espère pouvoir travailler au renforcement des dispositifs comme PrécaNum, notamment sur les sites délocalisés, mais également adapter le projet de Thélème en travaillant avec les UFR et la CFVU afin de rendre compte des difficultés pour mieux les pallier.

Et enfin, sur la question du rayonnement international, je pense qu'un meilleur suivi de nos étudiant.e.s parti.e.s à l'étranger est souhaitable, et propose l'organisation de temps

d'échanges entre les étudiant.e.s parti.e.s et celles et ceux souhaitant le faire, d'améliorer l'accueil de nos étudiant.e.s en échange à l'Université d'Angers en leur permettant d'être mieux inclu.e.s dans la vie universitaire angevine, l'organisation de journées de rencontre, ou même des parrainages inter-culturels.

Ma vision du poste de Vice-présidente étudiants s'inscrit dans une volonté de créer du lien partout où il est possible, et cela passe évidemment par la nécessité d'être force de proposition, en ne négligeant pas les questions de formation, de pédagogie, de rayonnement international. Les exemples que je vous ai cités s'inscrivent dans la démarche que je souhaite mettre en œuvre. Le travail de VPE, tel que je le conçois, pour répondre de mon projet pour la communauté universitaire, doit se faire avec l'ensemble des représentant.e.s, quel que soit le nom de liste, ou la qualité de la fonction occupée.

Afin que nous puissions avancer ensemble sur ces questions, je vous invite à débattre sur mes propositions et construire ensemble le projet d'une université où chacun et chacune peut s'épanouir.

Je vous remercie. »

Madame MALLET remercie Madame GARNIER et Monsieur MASLET pour leurs deux présentations. Elle invite les membres de la CFVU à prendre la parole pour poser des questions aux deux candidats.

Monsieur RULANCE remercie les deux candidats pour leur engagement, qui est très important. Il rebondit sur le projet Thélème, abordé par l'ensemble des candidats. Il demande les difficultés identifiées à l'heure actuelle et ce qu'ils envisagent pour essayer de les corriger.

Madame GARNIER base sa réponse principalement sur le rapport de l'HCERES. Dans ce rapport, les difficultés semblaient être surtout par rapport à la charge administrative. Elle précise qu'elle n'est pas experte sur la question de la formation, qui est très complexe, mais qu'elle est davantage axée sur la vie universitaire. Elle développe qu'il semble nécessaire d'entretenir le dialogue avec les étudiants, le corps enseignant et le corps administratif pour identifier au mieux les problématiques rencontrées avec le projet Thélème. L'UA est engagée pendant encore 6 ans avec ce projet et il faut approfondir cette question en tant qu'étudiant.e pour viser à l'améliorer au mieux.

Monsieur MASLET explique que cela s'est bien passé pour la plupart des facultés, mais que la faculté de droit, économie, gestion, a fait le choix d'intégrer directement les trois années sur Thélème. Cela a été très compliqué principalement au niveau des traitements de cas particuliers. Il prend son exemple en précisant qu'il a un peu subi le système puisqu'il a fait une transition d'une double-licence vers une licence simple. Dans son cas, l'administration ne savait pas comment gérer son dossier, parce que les trois années ont été changées en même temps. Il ajoute qu'il était loin d'être un cas isolé et que les dossiers s'accumulaient pour les cas particuliers.

Il aborde également les enseignements qui n'ont pas été faits en première année et qui devaient être récupérés en seconde année, ce qui a été très complexe à réaliser et ce qui a changé beaucoup de projets dans le cadre de la formation. Auparavant la spécialisation se faisait en deuxième année, aujourd'hui cela se fait en troisième année. Il y a eu une part de

démoralisation. Pour les étudiants ces changements sont perturbants car il y a un changement de système, ce qui n'était pas forcément prévu et ce qui crée son lot d'instabilités.

Madame MALLET répond qu'à partir du moment où il y a une nouvelle offre de formation, il y a toujours des mesures transitoires qui ne sont pas toujours simples à comprendre pour les étudiants. Elle explique que les maquettes des licences, en particulier celle de la licence de droit, économie et gestion, ont été modifiées. Les étudiants se seraient forcément retrouvés face à des mesures transitoires.

Monsieur MASLET ajoute que certains ont fait part de leur crainte concernant l'absence d'un jury de mi-année. Il explique qu'à propos des demandes de master, cela pouvait bloquer dans certaines formations comme les doubles licences.

Madame MALLET répond que les étudiants ont reçu leur relevé de notes avec leur classement, accompagné d'un courrier du président de jury pour expliquer l'absence de jury. Elle ajoute qu'un nombre important d'universités ont été lauréates du projet NCU, la suppression des semestres est donc connue. Avec cette lettre du président du jury, il ne devrait pas être reproché aux étudiants de ne pas avoir de jury et leurs dossiers seront examinés au même titre que les autres dossiers.

Madame AUBRY adresse sa question à Madame GARNIER. Elle souhaiterait approfondir les projets solidaires au niveau de l'alimentation et des protections hygiéniques, qui existent déjà à l'Université d'Angers. Elle demande à Madame GARNIER si elle souhaite créer un nouveau projet qui ferait concurrence aux projets déjà présents ou si elle souhaite faire un suivi, pérenniser et développer les actions déjà mises en œuvre. Elle craint qu'une multitude de projets similaires risque de perdre les étudiants.

Madame GARNIER répond qu'il ne s'agit pas de créer une concurrence qui serait un non-sens en matière de solidarité. Son projet est de faire une centralisation des associations étudiantes qui s'occupent de la distribution des denrées alimentaires et de créer des liens entre-elles. Elle salue le projet des Agoraé, qui s'occupe de cette thématique. Elle souhaite développer la communication auprès des étudiants et étudiantes sur ces questions car trop peu connaissent leurs droits par rapport à la distribution des denrées alimentaires. Elle observe qu'il existe un cruel manque de communication par rapport à cette thématique.

Monsieur BRIAND--BOUCHER adresse sa question à Madame GARNIER. Il souhaiterait qu'elle développe ses propositions pour promouvoir l'engagement étudiant.

Madame GARNIER répond qu'elle souhaiterait développer l'idée du guide des associations étudiantes. Elle expose que la passation et la baisse des activités, depuis le covid est un gros problème pour les associations étudiantes. La promotion de ce guide des associations pourrait pousser les étudiants à se lancer. Elle explique qu'en étant jeune, être face à cette grosse machine lente qu'est l'administration peut faire peur. Elle expose également son idée de valoriser l'engagement étudiant par l'octroi de crédits ECTS, qui est déjà possible par le dispositif E2O en licence. Il pourrait être intéressant de l'étendre aux étudiants en master qui sont également engagés dans une activité associative ou syndicale.

Madame MALLET invite Monsieur MASLET à répondre également sur l'engagement étudiant.

Monsieur MASLET propose la nuit des associations qui est déjà une première phase soutenue par l'Université d'Angers. Il précise que la charge administrative ne lui semble pas si élevée que ça. Le projet de guide des associations lui semble être une excellente idée à conserver.

Monsieur RULENCE adresse sa question à Monsieur MASLET. Il questionne son projet d'augmenter le contrôle continu par rapport au contrôle terminal et souhaite qu'il approfondisse sur la répartition entre ces modalités d'évaluation des connaissances.

Monsieur MASLET répond qu'il irait presque vers une suppression du contrôle terminal. Il considère que cela n'a pas grand intérêt. Il observe un système qui favorise de plus en plus le bachotage juste avant les partiels, ce qui est néfaste au niveau des connaissances. Ainsi, certains étudiants bachotent pendant deux semaines avant le partiel et oublient totalement cette matière une semaine après le partiel. Il estime que le contrôle continu est plus intéressant et est à encourager. Cela permettrait à l'étudiant de savoir où il se situe dans son apprentissage au cours de l'année et à conserver et entretenir ses connaissances. A titre d'exemple, il expose une situation qu'il a vécue où une matière a été débutée puis terminée en une semaine avec un contrôle terminal la même semaine. Peu d'étudiants avaient retenu les connaissances acquises dans cette matière une semaine plus tard.

Madame LAUNOIS souhaiterait savoir ce que les candidats souhaitent apporter aux pôles délocalisés.

Madame GARNIER répond que la question des pôles délocalisés est trop peu mise sur la table. Elle prend l'exemple de l'offre des services universitaires, comme le service d'impression. A Angers, l'impression d'une feuille pour un étudiant coûte 0,05€, à Cholet 0,10€ et ce service n'existe pas à Saumur. Elle explique que les étudiants ont un fort besoin d'impression pendant leurs années universitaires et qu'il serait intéressant de pallier ce manque. Elle ajoute qu'il existe déjà quelques solutions comme le contrat pédagogique entre l'ARIFTS et l'Université d'Angers qui propose chaque année 500€ d'impression à chaque étudiant sur la carte universitaire. Ces 500€ sont remis à zéro à chaque rentrée universitaire. Elle aborde également la question de la restauration, qui ne pose pas de problème à Cholet. Mais à Saumur il existe une convention avec des lycées qui accueillent les étudiants. Le problème est qu'il y a 40 minutes aller et retour, ce qui est beaucoup pour les étudiants saumurois. Elle propose un meilleur dialogue avec le CROUS pour exporter d'une meilleure manière les services de restauration universitaire.

Monsieur MASLET explique qu'il a moins de connaissances sur ces campus mais qu'il sait que le sentiment d'appartenance est effrité. Des possibilités existent pour le solidifier, comme donner à l'étudiant l'occasion de pouvoir venir à Angers via des navettes une fois par an. Ainsi l'étudiant se rendra compte de ce qu'est l'Université d'Angers en dehors des campus délocalisés. C'est une question qu'il devra s'approprier pendant son mandat s'il était élu.

Madame MALLET rappelle que les deux candidats sont en L2. Elle demande comment ils envisagent le partage de leur temps entre leurs études et leur mandat. Elle ajoute que le ou la Vice-président.e étudiants fait partie de l'équipe de direction, comme tous les vice-présidents. Le ou la Vice-président.e étudiants est positionné.e sur beaucoup de commissions, en tant que représentant.e de l'équipe de gouvernance, et il ou elle doit continuer à assister aux formations, qui sont très exigeantes, que ce soit pour l'économie-gestion ou pour l'histoire.

Monsieur MASLET répond qu'il est redoublant et qu'il a passé une grande partie des matières en L2 et en L3. Cela lui permettra de mobiliser facilement du temps pour le poste de Vice-président étudiants, ce qui est un avantage important. Par le passé, il était au sein de formations demandant plus de temps et d'organisation, il pense donc avoir la capacité de gérer les deux activités.

Madame GARNIER explique qu'elle est habituée à supporter une charge de travail substantielle, ayant fait une classe préparatoire littéraire. Elle se dit également habituée à assumer engagement au profit du collectif, étant bénévole à la Croix-Rouge depuis ses 12 ans et connaissant la vie associative depuis toute petite. Elle prend l'exemple de Camille BLIN, qui a eu un parcours admirable en ayant réussi à valider sa licence sans utiliser la dispense d'assiduité donnée systématiquement au ou à la Vice-président.e étudiants. Elle souhaite se structurer autant qu'elle. Il s'agit davantage d'organisation et d'adaptation que de sacrifices, et ce mandat est toujours une plus-value dans les études.

Madame MALLET précise qu'elle ne souhaite pas que les candidats sacrifient leurs études, mais qu'il est déjà arrivé que certains Vice-président.e.s étudiants fassent une demande de césure au milieu de leur mandat.

Monsieur RULENCE fait remarquer qu'il est attendu d'un ou d'une Vice-président.e étudiants une capacité à mobiliser les étudiants, que ce soit dans les conseils ou commissions, au moment des élections et à tous les moments de la vie universitaire. Il évoque également la section disciplinaire car des étudiants sont bloqués dans leur cursus. Il est important que le ou la Vice-président.e étudiants soit le porte-parole de la mobilisation étudiante à travers les élus, ceux qui les ont suivis, mais également par le biais de l'engagement étudiant.

Madame GARNIER s'est rendu compte de cela au moment où personne ne postulait pour les commissions. Elle explique que le rôle du ou de la VPE est de créer un consensus, peu importe la couleur politique ou la couleur d'organisation, entre les étudiants et s'organiser pour répartir les élus dans les différents conseils et commissions.

Madame MALLET demande à Monsieur MASLET s'il souhaite ajouter quelque chose. Monsieur MASLET répond par la négative.

Madame MALLET poursuit en expliquant que la mission porte à la fois sur la vie des campus, la vie associative et la formation. Dans les instances, il y a beaucoup de votes pour la CVEC, qui demande une préparation par les sous-commissions d'initiatives étudiantes et la cellule d'aide sociale. Il y a également beaucoup de votes concernant les maquettes, les modalités de contrôle de connaissances, la transformation des licences par le projet Thélème, le cadrage des formations avec la nouvelle offre de formation, la mise en place et l'attractivité des masters. Elle note qu'il ne faut pas oublier que le ou la Vice-président.e étudiants doit travailler sur l'ensemble des thématiques. S'il ou elle est élu au Comité Licence-Master, il ou elle devra faire remonter les questions sur ces sujets-là. Plus de votes sont proposés autour des formations que sur la vie des campus. A propos de la CVEC, beaucoup d'étudiants sont sollicités pour que la CVEC soit utilisée au profit des étudiants. Elle rappelle qu'il s'agit d'une taxe dont les étudiants s'acquittent au moment de leur inscription.

Monsieur BORDET soutient que l'enjeu de la CVEC est essentiel, il est nécessaire que les étudiants se la réapproprient. Cela sera sûrement un déclic sur la question de l'engagement et sur la question des élections à venir. S'il y a un enseignement à tirer des deux dernières années

sur les questions de vie étudiante et de campus, qui englobent l'ensemble des usagers, personnels et étudiants, c'est que l'on a besoin de cette vie de campus. Il faut que les deux prochaines années soient les années de la consolidation des enjeux financiers et des processus et les années d'un retour à une vie normale. Quel que soit celui ou celle qui sera élu.e, la présence sur le terrain sera essentielle pour renouer le contact avec les étudiants. La CVEC est un bon moyen pour expliquer ce qu'on en fait, notamment sur les enjeux sociaux. Il confirme sa présence ainsi que celle de Madame MALLET auprès du ou de la Vice-président.e étudiants car il s'agit de projets à porter collectivement, aussi bien du côté vie universitaire que du côté vie des campus.

Madame GARNIER ajoute que la CVEC est particulièrement importante à Angers, car l'Université a utilisé cette CVEC pour financer les places de camping et des chambres d'hôtel. Il faut montrer aux étudiants qu'il s'agit d'une première forme de cotisation sociale et qu'elle fait partie de la revalorisation de l'engagement étudiant.

Madame MALLET demande à Monsieur MASLET s'il souhaite conclure.

Monsieur MASLET ajoute que la CVEC est importante et semble assez parlante pour les étudiants car elle permet d'attiser leur curiosité sur comment elle est utilisée et quel impact elle produit sur la vie étudiante. Elle peut attiser un regain d'intérêt pour l'ensemble des membres de l'Université et doit être un sujet à traiter.

Madame MALLET remercie les deux candidats pour leur présentation et cet échange. Elle espère que quel que sera le résultat de cette élection, ils pourront travailler ensemble et elle reste à l'écoute, avec Monsieur BORDET, si des étudiants souhaitent solliciter l'équipe de direction. Elle rappelle que les étudiants élus sont membres de la commission au même titre que les personnels enseignants, personnels enseignants-chercheurs, personnels BIATSS et personnalités extérieures.

Madame MALLET rappelle l'importance de réaliser une procuration en cas d'absence à une séance de la CFVU. Dans une ancienne séance, uniquement deux étudiants étaient présents pour le vote des maquettes de DEG.

Monsieur BORDET demande à faire preuve d'ouverture d'esprit, en ne limitant pas forcément la transmission de sa procuration au même syndicat.

Madame MALLET ouvre l'élection. A l'issue du scrutin, avec 36 suffrages exprimés, les résultats sont les suivants :

Adrien MASLET : 23 voix pour

Maxence GARNIER : 13 voix pour

Monsieur Adrien MASLET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire au premier tour, est élu Vice-Président Étudiants.

Madame Mallet félicite les deux candidats. Elle remercie les membres de la CFVU.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 16h47.

La Vice-présidente formation et vie universitaire
de l'université d'Angers
Sabine MALLET

5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 07 mars 2022

Commission de la formation et de la vie universitaire du 07 mars 2022

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation des procès-verbaux
3. Enseignement et conventions
4. Vie universitaire

1. Informations

1-1 Point élections étudiantes et élections aux commissions statutaires

1-1 Point élections étudiantes

Le renouvellement des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université a eu lieu le 8 et 9 février 2022 par voie électronique.

Concernant la Commission de la formation et de la vie étudiante, on a observé **une participation de 8,32%**. Il s'agit d'une hausse de la participation car en 2020 le taux de participation était de 7,16%.

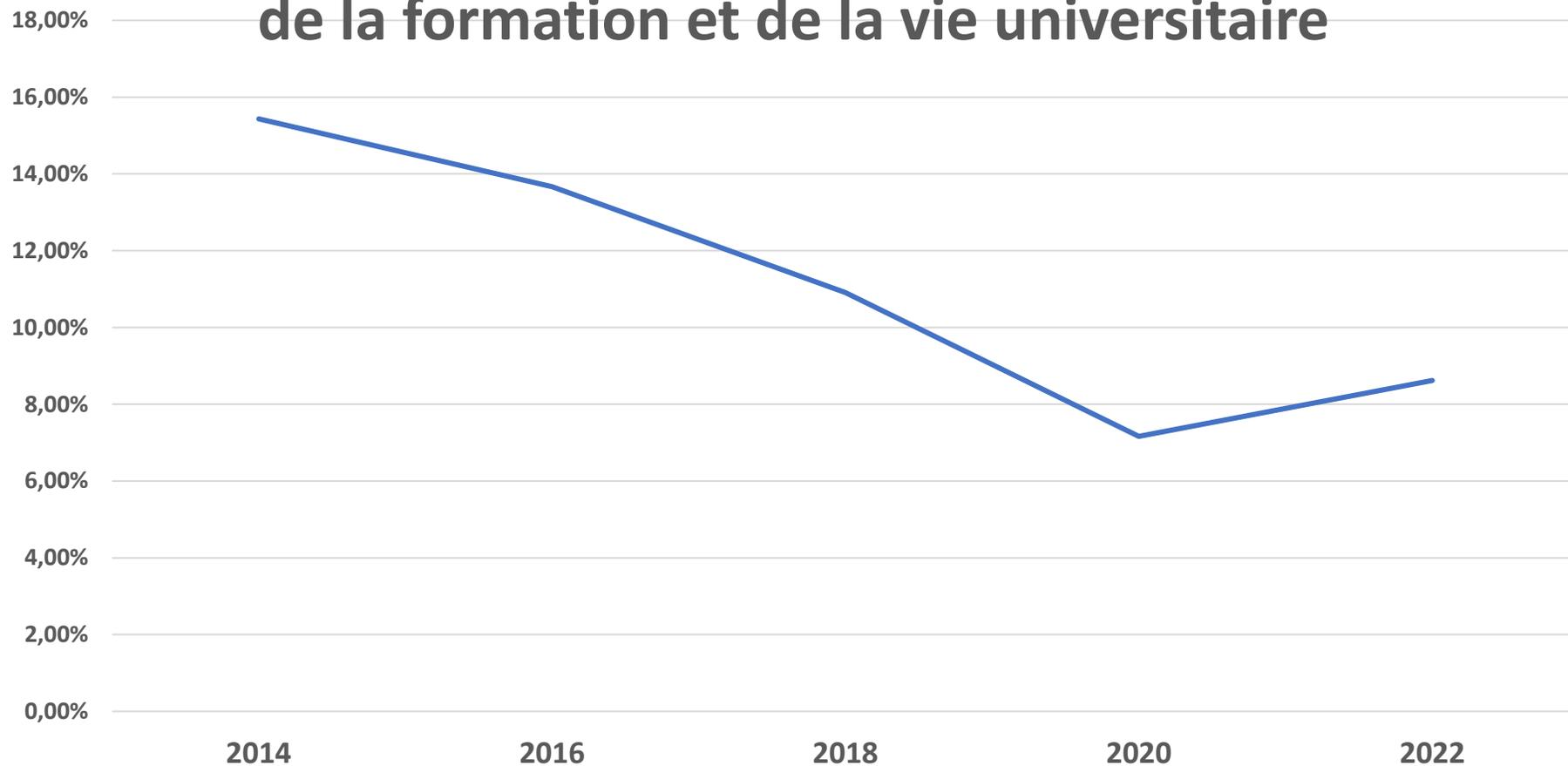
Pour information :

CA : **Participation de 12,43%**, en hausse par rapport à 2020 où il était de 8%.

CR : **Participation de 19,49 %**. Comparaison difficile avec les années précédentes en raison de l'absence de candidats.

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**
Evolution du taux de participation général

**Taux de participation global à la Commission
de la formation et de la vie universitaire**



1-1 Point élections étudiantes

Sont élus représentants à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire pour le collège des USAGERS

Secteur des disciplines juridiques, économiques et de gestion

**Liste présentée par
« BOUGE TA FAC avec la
Fé2A et les assos
étudiantes »**

Titulaires :

- MASLET Adrien
- PITON Mélanie

Suppléants :

- SILLY Paul
- JOSSE Mélina

**Liste présentée par « UNEF,
le syndicat étudiant et
associations étudiantes :
des élu.e.s de proximité
pour un service public de
qualité »**

Titulaire :

- LAUNOIS Juliette

Suppléant :

- CARIOU-MONIN Donatien

**Liste présentée par « UNI :
Étudiez, on s'occupe du
reste ! »**

Titulaire :

- CARIOU Noah

Suppléant :

- CADOUX Annaëlle



université
angers

1-1 Point élections étudiantes

Sont élus représentants à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire pour le collège des USAGERS

Secteur des disciplines des lettres, sciences humaines et sociales

Liste présentée par « BOUGE TA FAC avec la Fé2A et les assos étudiantes »

Titulaires :

- STEFFAN-GATINEAU Mathilde
- HAMARD Ronan
- AUDRAIN Léa

Suppléants :

- PRADO DE OLIVEIRA Anna
- GUIBERT Maëva

Liste présentée par « UNEF, le syndicat étudiant et associations étudiantes : des élu.e.s de proximité pour un service public de qualité »

Titulaires :

- BRIAND - - BOUCHER Benjamin
- GARNIER Maxence

Suppléants :

- BRECHET Lilian-Jack
- GRIGORIOU-GRATTON Calixta

1-1 Point élections étudiantes

Sont élus représentants à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire pour le collège des USAGERS

Secteur des disciplines des sciences et technologies

Liste présentée par « BOUGE TA FAC avec la Fé2A et les assos étudiantes »

Titulaires :

- AUBRY Margot
- HOUSSEINI ALI Azim
- DECTOR Sananda

Suppléants :

- EL QADIRI Mohamed

Liste présentée par « UNEF, le syndicat étudiant et associations étudiantes : des élu.e.s de proximité pour un service public de qualité »

Titulaires :

- HOUEDJI Espoir

Suppléants :

- CARROUE Equinoxe

1-1 Point élections étudiantes

Sont élus représentants à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire pour le collège des USAGERS

Secteur des disciplines de santé

Liste présentée par « BOUGE TA FAC avec la Fé2A et les assos étudiantes »

Titulaires :

- BREON Lucie
- KERBELLEC Yann
- LANOE Marion

Suppléants :

- LARSONNIER Victor
- FOUBERT Camille

1-1 Point élections aux commissions statutaires

Des élections sont organisées en ligne afin de pourvoir les sièges aux Commissions permanentes et Conseils de gestion de services communs de l'Université d'Angers.

Les appels à candidatures débutent le mercredi 23 février 2022.

Les candidatures peuvent être déposées **jusqu'au 9 mars 2022 inclus**.

Les électeurs sont les membres titulaires de la CFVU, à l'exception des membres de la CVET qui sont élus par les étudiants élus de la CFVU.

Les élections se tiendront **du lundi 14 mars 2022 à 9h au mardi 15 mars 2022 à 17h**.

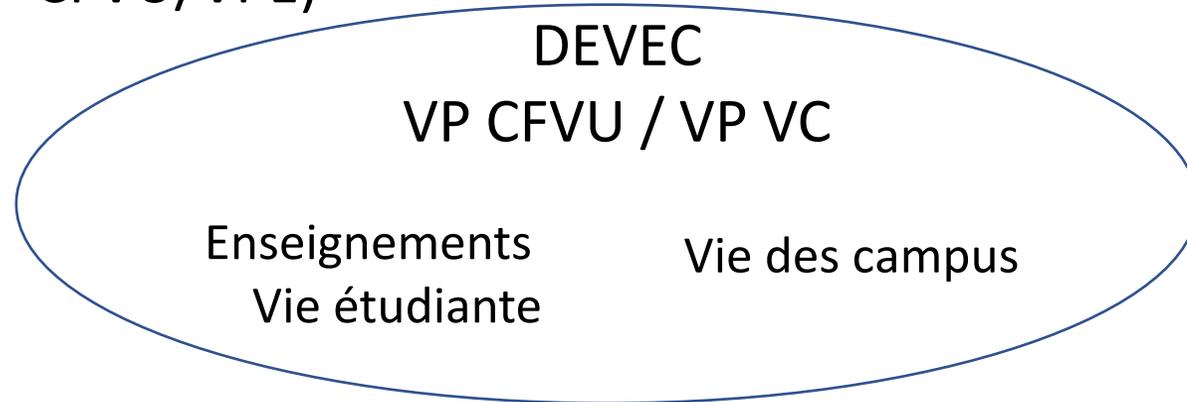
Les résultats sont proclamés par arrêté du Président de l'Université d'Angers.

1-1 Commissions

Comité Licence-Master (VP CFVU/VPE)

Commission Vie de l'établissement (CVET) (VP VC/CFVU/VPE)

Commission Evaluation des Formations (VP CFVU/VPE)



Commission césure (VP CFVU/VPE)

Cellule d'aide sociale étudiante (VP VC/CFVU/VPE)

Comité éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante (VP CFVU)

1-1 Commissions

Commission Relations Internationales (VP RI/ VPE)

Commission Permanente du Numérique (VP numérique/VPE)

Cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences, discriminations et harcèlement (VDH) (VP CA)

1-1 Conseils de gestion

Services communs

- SUAPS (VP CFVU / Vie des campus)
- SSU (VP CFVU / Vie des campus)
- SUIO-IP (VP CVFU)
- UA-Culture (VP CA)
- SCAFOP (VP Formation professionnelle et dvpt alternance)

1-1 Point élections aux commissions statutaires

	Sièges	Candidats
Commission des relations internationales	1	Ensemble des étudiants de l'UA
Commission permanente du numérique	2	Ensemble des étudiants de l'UA
Commission vie de l'établissement	2	Etudiants élus, titulaires et suppléants, de la CFVU <i>Les électeurs sont les étudiants élus de la CFVU.</i>
Commission d'évaluation des formations	2	Etudiants élus, titulaires et suppléants, de la CFVU
Comité d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante	3	Ensemble des étudiants de l'UA
Comité de suivi Licence - Master	6	<ul style="list-style-type: none"> - 2 sièges étudiants élus, titulaires et suppléants de la CFVU - 4 sièges ensemble des étudiants de l'UA

1-1 Point élections aux commissions statutaires

	Sièges	Candidats
Cellule d'aide sociale étudiante	2	Ensemble des étudiants de l'UA
Commission Césure	2	Etudiants élus, titulaires et suppléants de la CFVU
Conseil des sports du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)	4	Etudiants de l'UA inscrits au SUAPS
Conseil de gestion et d'orientation du Service Commun de l'Alternance et de la Formation Professionnelle (SCAFOP)	1	Ensemble des étudiants de l'UA
Conseil de gestion du Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO-IP)	2	Ensemble des étudiants de l'UA



1-1 Point élections aux commissions statutaires

	Sièges	Candidats
Conseil de gestion du Service de Santé Universitaire (SSU)	2	Ensemble des étudiants de l'UA
Conseil Culturel du Service UA - Culture	8	Ensemble des étudiants de l'UA, un étudiant élu pour chaque composante de l'UA
Cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences, discriminations et harcèlement (VDH)	4	<ul style="list-style-type: none">- 2 sièges doctorants- 2 sièges ensemble des étudiants de l'UA <i>Les membres de la cellule VDH ne peuvent pas être membres de l'une des sections disciplinaires de l'établissement.</i>

1-1-a Elections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers

L'Université d'Angers doit procéder au renouvellement **du collège des étudiants** au sein de la section disciplinaire des usagers.

La section disciplinaire est compétente dans les cas de fraude ou tentative de fraude commise à une inscription, une épreuve de contrôle continu, un examen, ou un concours, Elle est également compétente pour les faits de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université.

8 sièges sont à pourvoir à la section disciplinaire par des étudiants élus au Conseil académique (dont les membres de la CFVU font partie), qu'ils soient titulaires ou suppléants.

La moitié des sièges est à pourvoir par des femmes, l'autre moitié par des hommes. **Il n'est pas possible d'être membre de la SDU et de la cellule VDH.**

Avec 8 sièges de représentants.es des étudiants.es, le code de l'éducation a instauré une représentation paritaire des enseignants.es et des étudiants.es. Cette composition permet aux étudiants.es d'être jugés.ées, en partie, par leurs représentants.es.

Le bon fonctionnement de la section disciplinaire est indispensable au bon fonctionnement de l'Université mais aussi à la garantie des droits des étudiants.es poursuivis.es.

2. Approbation des procès-verbaux

2-1 Approbation du PV de la CFVU du 10 janvier 2022– **VOTE**

3. Enseignement et conventions

3-1 Modification de la délibération n°2022-2 de la CFVU du 10 janvier 2022, relative au Calendrier universitaire 2022-2023 - **VOTE**

3-2 Calendrier des admissions et des inscriptions en Master- **VOTES**

3-3 Convention avec Les Petits Débrouillards – **VOTE**

3-4 MCC session 1 bis - **INFORMATION**

3-1 Modification de la délibération n°2022-2 de la CFVU du 10 janvier 2022, relative au Calendrier universitaire 2022-2023 - vote

Il est demandé d'ajouter une date relative au calendrier des inscriptions en Licence option Accès Santé.

La date limite d'inscription administrative en LAS est fixée au **vendredi 21 octobre 2022**.

POUR VOTE

3-2 – Calendrier des admissions en master soumis au CNESER

24 juin 2022 : clôture de la phase principale durant laquelle les établissements d'enseignement supérieur notifient aux étudiants les réponses à leurs demandes d'admission.

8 juillet : clôture, pour les étudiants admis dans le cadre de la phase principale, de la période d'inscription administrative (s'ils disposent à cette date des pièces nécessaires).

13 juillet : clôture de la 1^{re} phase complémentaire durant laquelle les établissements d'enseignement supérieur notifient aux étudiants les réponses à leurs demandes d'admission.

18 juillet : clôture, pour les étudiants admis dans le cadre de cette 1^{re} phase complémentaire, de la période d'inscription administrative.

22 juillet : clôture de la 2^e phase complémentaire durant laquelle les établissements d'enseignement supérieur notifient aux étudiants les réponses à leurs demandes d'admission.

26 août : clôture, pour les étudiants admis dans le cadre de cette seconde phase complémentaire, de la période d'inscription administrative.

3-2 – Calendrier des admissions en master

Date limite de réponse à tous les candidats : **24 juin 2022.**

Date limite d'inscription :

La date limite d'inscription est fixée au **8 juillet** pour tous les candidats admis en master.

Pour les candidats acceptés en master ne pouvant pas justifier de l'obtention de leur licence (jury tardif), la date d'inscription est reportée au plus tard au **18 juillet.**

Au-delà de cette date, les étudiants non inscrits seront considérés comme démissionnaires. Leur place sera proposée aux candidats inscrits sur liste complémentaire.

3-2 Calendrier des admissions et des inscriptions en Master - vote

Avec le report de la plateforme Trouver Mon Master, il est nécessaire de voter :

- Le calendrier de la campagne de recrutement – **POUR VOTE**
- Le calendrier des inscriptions – **POUR VOTE**

Ces deux calendriers seront également votés au CA du 10 mars 2022.

3-3 Convention avec Les petits débrouillards

Les Petits Débrouillards est un mouvement associatif qui, depuis 1984, offre aux jeunes des activités scientifiques et techniques et qui participe de manière significative aux débats de société sur l'éducation et la culture.

Organisé en réseau, il contribue à former des citoyens actifs, capable d'opinions réfléchies et critiques, acteurs de la construction du monde de demain. A ce titre, l'association régie par la loi de 1901 est agréée association d'Éducation Populaire.

Sur ces bases, l'association développe des actions de sensibilisation et d'éducation principalement pour les jeunes et des actions de formation et d'animation de débat pour les adultes.

Compte tenu de leurs missions respectives dans le domaine de la Culture et de la médiation Scientifique et Technique (CST), l'UA et l'APDGO ont décidé de resserrer leurs liens. L'objectif de cette démarche est que les deux parties échangent leurs compétences en ce domaine et s'entraident afin de favoriser des actions communes au bénéfice de divers publics dont les étudiants.

POUR VOTE

3-4 MCC session 1 bis

Arrêtés du président en nombre limité pour modification des modalités d'épreuves entre la session 1 et la session 1bis :

- 2 Masters 2 de **I'IAE Angers** (2 épreuves écrites transformées en épreuves orales) ;
- 1 Master 2 de **I'ESTHUA** (1 épreuve écrite > 1 épreuve orale;
- **Pluripass** (QCM divisé par 2 en nb de question et durée mais épreuve valable uniquement pour la licence)
- 2^e Année de **Pharmacie** (3 épreuves écrites > 3 épreuves orales)

Les arrêtés ont été transmis par courriel aux membres de la CFVU.

POUR INFORMATION

4. Vie universitaire

4-1 Élection du/de la nouveau/elle Vice-Président/e
Étudiants- **VOTE**

4-1 Élection du/de la nouveau/elle Vice-Président/e Étudiants

La Commission de la formation et de la vie universitaire élit en son sein un.e Vice-Président.e Étudiants chargé.e des questions de vie étudiante.

Le mandat du/de la Vice-Président.e Étudiants est de deux ans.

Les actes de candidatures devaient être déposés une semaine à l'avance.

Sont candidat.e.s :

- **Monsieur MASLET Adrien (Fé2A – secteur DEG)**
- **Madame GARNIER Maxence (UNEF – secteur LLSH)**

Election à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, et à la majorité relative au tour suivant.

ELECTION

Prochaines CFVU

- Lundi 11 avril 2022 à 14h30
 - Lundi 9 mai 2022 à 14h30
 - Mardi 7 juin 2022 à 14h30
 - Lundi 4 juillet 2022 à 14h30